



UNI.E.S, SOLIDAIRES, LES SALARIÉ.E.S DU MÉDICO-SOCIAL ET DU SOCIAL, SERONT DANS LA RUE POUR EXIGER L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT !

Le Décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020, relatif au versement d'un Complément de Traitement Indiciaire aux agent.e.s des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la Fonction Publique Hospitalière, exclut plus de 40 000 agents de la Fonction Publique Hospitalière ainsi que les salarié.e.s du secteur associatif et privé, issus des établissements sociaux, médico-sociaux (hors EHPAD) et des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) !

Les professionnel.le.s de ces secteurs d'activité sont choqué.e.s et en colère par cette mesure qui les exclut de l'augmentation de 183 euros perçus par leurs collègues des établissements du sanitaire et des EPHAD. Encore plus choquant dans certains établissements où les 2 secteurs existent, c'est la différence de traitement qui induit de fait la perte de ce CTI lors de la mobilité !!!

Ce traitement est totalement inégalitaire et injuste, et génère des différences de salaire entre professionnels exerçant les mêmes métiers.

Alors qu'elles et ils sont soumis.e.s à des conditions de travail dégradées, elles et ils sont présent.e.s tout au long de cette épidémie, en première ligne, sans avoir tous les moyens nécessaires pour effectuer leurs missions. Quel.le professionnel.le va accepter de travailler avec une rémunération amputée de 183 euros ? La contestation des personnels s'amplifie.

Rejoignons toutes et tous la mobilisation pour exiger un correctif au décret d'application et les 183 euros pour les agent.e.s et les salarié.e.s du secteur social, médico-social, du handicap, ainsi qu'à ceux en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Public et Privé.

**LE 15 DÉCEMBRE 2020 PAS DE TRÊVE POUR
LES « EXCLUE.S DU SÉGUR DE LA SANTÉ »**

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE MOBILISÉ.E.S ET EN GRÈVE DANS LES ÉTABLISSEMENTS,
AINSI QU'AUTRES INITIATIVES PROPOSÉES PAR LA CGT, POUR ARRACHER
PAR LA LUTTE CE QUI NE PEUT S'OBTENIR DANS LES SALONS DES MINISTÈRES.**